

femuqui 

CORSE CAPITAL INVESTISSEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 SEPTEMBRE 2014



CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 SEPTEMBRE 2014

Chère / cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte de notre Société qui se tiendra le **samedi 13 septembre 2014, à 14h30, à l'Università di Corsica, Campus Mariani, Corti**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2013 et *quitus* au directoire
- Affectation du résultat
- Modification de la date de clôture de l'exercice
- Modification corrélative des statuts (article 34)
- Pouvoir pour les formalités

Vous trouverez ci-après le rapport du directoire et ses annexes, qui seront présentés à l'Assemblée. Ils ont pour but de vous éclairer et vous permettre de vous prononcer.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous pouvez utiliser le formulaire de pouvoir ou le formulaire de vote par correspondance joints.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

Bastia, le 18 août 2014

Le Directoire,

Jean-François STEFANI

Ghjuvan'Carlu SIMEONI

Pierre-Jacques PATRIZI

RAPPORT DU DIRECTOIRE
RELATIF À L'ACTIVITÉ ET AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2013
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 SEPTEMBRE 2014

Depuis décembre 2009, Femu Quì S.A. gère deux fonds juridiquement distincts : ses fonds propres, et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement) pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial du directoire. Dans le bilan de Femu Quì S.A. le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Deux fonds gérés mais un seul et même portefeuille : c'est le parti que nous avons pris dans la présentation des participations. Au global, fonds propres Femu Quì et FICC, le montant investi diminue du fait de la fin du cycle d'investissement du FICC : **1.385.900€** pour l'exercice 2013 (**2.914.939€** en 2012). Le portefeuille continue de croître, légèrement toutefois : 38 participations actives au 31 décembre 2013 contre 33 au 31 décembre 2012, soit, au cours de l'exercice, 5 nouvelles participations.

I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

Résultat net

Le résultat net est de 51.238€ et (+100.774€ en 2012 et +10.308€ en 2011).

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 94.939€ (135.790€ en 2012 et 170.514€ en 2011). Les produits financiers du portefeuille commencent à diminuer par rapport aux années antérieures.

Au global, le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cession – provisions) s'élève à 92.114€ (+133.971€ en 2012 et 170514€ en 2011). Il est peu impacté par le montant des provisions de l'exercice, 2.825€.

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2013, les charges de fonctionnement s'élèvent à 364.209€. Elles sont en augmentation par rapport à 2012 (290.833€), essentiellement par l'augmentation du poste charges salariales (2 recrutements + 1 indemnité de départ).

Les produits des services s'élèvent à 259.851€ (256.318€ en 2012), essentiellement nos prestations de services pour compte de tiers (Collectivité Territoriale de Corse, Viveris Management). Les moyens de fonctionnement de la structure (4 salariés + charges externes) sont mutualisés sur la gestion de 2 fonds et une mission d'assistance. En conséquence, les coûts nets de fonctionnement affectés aux investissements directs de Femu Quì s'élèvent à 104.358€ (34.515€ en 2012 et 38.195€ en 2011).

Engagements financiers de l'exercice

Pour 2013, les engagements financiers ont représenté un montant de 1.090.900€ (254.939€ en 2012 et 472.999€ en 2011). Au 31 décembre 2013, le montant total des encours financiers du portefeuille était de 3.330.751€ (2.965.460€ au 31 décembre 2012).

Désinvestissements

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à 1 sortie : le prêt participatif de la S.A.R.L. San Mighele est arrivé à échéance.

Provisions

Le mouvement des provisions de l'exercice 2013 est équilibré (dotation nette de 2.825€).

Au cours de l'exercice nous avons comptablement constaté le rétablissement de la société Gloria Maris en procédant à une reprise de l'intégralité de la somme provisionnée (144.876€) ; nous avons également inscrit en charges une dotation aux provisions du prêt participatif de la S.A.R.L. Initial Communication (45.845€) ainsi qu'une dotation du CCA de la S.A.S. Taglio (100.230€). Le montant des encours provisionnés est stable : 330.801€, soit 10% de l'encours (11,09% en 2012).

Endettement

L'emprunt obligataire mis en place dans le cadre du sauvetage de Gloria Maris, à hauteur de de 215.000€ auquel est associé un intérêt de 52.491€, et qui apparaissait au Bilan de Femu Quì S.A. bien que nous n'en portions pas le risque, a été intégralement remboursé aux 30 souscripteurs en mai 2013. Figurent également dans les dettes, les flux de retour du FICC, d'un montant de 760.556€ (1.113.612€ en 2012), montant que l'on retrouve à l'actif, en trésorerie.

Eléments d'appréciation hors bilan

Notre société bénéficie de ressources en nature constituées d'une part, par la mise à disposition de locaux par la Collectivité Territoriale de Corse à la Technopôle de Bastia, pour une valeur estimée à 15.000€ ; et d'autre part, par la participation bénévole des membres du comité des engagements et du conseil de surveillance, et en particulier de son président, aux divers conseils, comités et réunions de travail ainsi que par les déplacements, à leurs frais, en Corse comme à l'extérieur, pour une valeur estimée à 29.200€ (53 demi-journées liées à la tenue des conseils et comités ; 20 demi-journées propres à la présidence du conseil, soit 73 demi-journées estimées à 400€ l'unité en moyenne).

Situation générale

Au 31 décembre 2013, la situation financière de Femu Quì est saine. Nos capitaux propres sont confortés par le résultat de l'exercice. Nos perspectives à court terme, 2014 et 2015, sont bonnes en raison de plus-values à réaliser.

II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, en mars, juin, juillet, novembre. Le directoire, assisté du comité d'engagements consultatif, s'est réuni à cinq reprises, en février, avril, le 11 juin, le 19 juin, juillet pour délibérer sur les dossiers d'investissements.

Activité d'investissement

Pour l'exercice 2013, Femu Quì S.A. a reçu 30 porteurs de projet (47 en 2012 et 49 en 2011). 5 nouveaux dossiers ont été présentés en comité (11 en 2012 et 17 en 2011). 5 ont été acceptés (11 en 2012 et 15 en 2011).

Autres activités

Notre société est adhérente de la Febea (Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives), de l'Unicer (Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales), de la CNCIF (Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers), de Finansol (Collectif des acteurs de la finance solidaire), de la CRESS Corsica (Chambre régionale de l'Economie Sociale & Solidaire). En savoir plus : www.febea.org www.unicer.asso.fr www.cncef.org www.finansol.org www.cress-corsica.org

III. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

IV. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

VI. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons ci-après que la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

Échéance	2013 montant (€)	2012 montant (€)
moins de 30 jours	-	172,42
entre 30 et 45 jours	-	-
plus de 60 jours	83,36	83,36

VII. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Engagements financiers

Les engagements d'investissements pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014 ont représenté un montant de **26.800€**.

Désinvestissements

Au cours de ce 1^{er} semestre, nous avons procédé à 3 cessions : la cession de nos actions Pietra Développement (728.000€) ; la cession à un cadre salarié, Ange-François CIANFARANI, de nos parts de la S.A.R.L. Mavela (60.000€) ; la cession à la S.A.S. Thétis de nos actions dans la S.A.S. AFQR (393.948€) pour un montant global de plus-values de 613.000€.

La société Initial Communication a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire le 11/3/2014.

Activité d'investissement

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2014, Femu Qui S.A. a reçu 28 porteurs de projets. L'un d'entre eux a fait l'objet d'une présentation en comité.

Autres évènements

Lors de sa réunion du 14 février dernier, le conseil de surveillance a validé la nomination de Pierre-Jacques PATRIZI au sein du directoire de Femu Qui S.A.

Lors de sa réunion du 26 avril 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé d'une augmentation de capital de la société d'un montant maximum de 1.820.000€ par émission de 13.000 actions nouvelles d'un montant de 140€.

Perspectives

L'exercice clos (2013) a conforté la situation financière de Femu Qui et les perspectives à court terme, 2014 et 2015, sont positives. L'année 2014 se présente :

- Bonne sur le plan des résultats attendus, notamment du fait des cessions réalisées au premier semestre ;
- Importante au plan du développement de la structure du fait de l'augmentation de capital en cours et de l'imminente contractualisation du POE-FEDER 2014-2020.

RAPPORT ANNEXE DU DIRECTOIRE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2013 DU FICC

I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

Résultat net

Le résultat net du FICC s'élève à -216.962€.

Gestion du portefeuille

Les revenus courants du FICC (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 183.218€, les provisions de l'exercice s'élèvent à 205.000€. Le résultat de gestion du portefeuille du FICC est de -21.782€ (revenus courants – provisions).

Coûts de fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement du FICC s'élèvent à 205.763€, et sont essentiellement constitués par la rémunération du gestionnaire du fonds, la société Femu Qui S.A.

Engagements financiers de l'exercice

Pour 2013, les engagements financiers du FICC ont été de 295.000€.

Au 31 décembre 2013, le montant total des encours financiers était de 4.956.735€ (4.868.734€ en 2012).

Provisions

Nous avons constaté, au titre du principe de prudence, des provisions à hauteur de 50% pour cinq des participations constituant le portefeuille FICC, soit un montant total provisionné de (205.000€).

Endettement

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC.

Situation générale

Au 31/12/2013, le FICC est entièrement consommé, quant à sa part consacrée aux investissements soit 5.155.000€. Il reste en déficit global -368.462€ (-141.500€ en 2012).

II. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ANNEXES : COMPTES DE RÉSULTAT & BILANS

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par la Caisse des Dépôts pour les sociétés de capital investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre société.

ANNEXE 1 : COMPTES DE RÉSULTAT RETRAITÉS DE FEMU QUI S.A.

	2 013	2 012	2 011
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	92 114 €	133 971 €	47 544 €
Revenus nets courants	94 939 €	135 790 €	170 514 €
Revenus des actions	28 347 €	31 326 €	50 196 €
Revenus des obligations convertibles	1 864 €	24 703 €	25 333 €
Revenus des autres créances	64 728 €	79 761 €	94 985 €
Résultat sur opérations de cession	0 €	1 134 €	10 296 €
Plus values de cession		1 134 €	10 296 €
Moins values de cession			
Mouvement de provisions	-2 825 €	-2 953 €	-133 266 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-2 825 €	-2 953 €	-133 266 €
2. GESTION DE TRESORERIE	30 152 €	35 248 €	4 092 €
Revenus trésorerie	30 152 €	35 248 €	4 092 €
3. COUT NET DU FONCTIONNEMENT	104 358 €	34 515 €	38 195 €
Charges	364 209 €	290 833 €	304 605 €
Salaires, traitements et charges sociales	256 186 €	203 702 €	215 787 €
Autres achats et charges externes	91 624 €	74 195 €	76 034 €
Impôts et taxes	14 046 €	10 872 €	11 076 €
Dotations aux amortissements	2 353 €	2 064 €	1 708 €
Produits	259 851 €	256 318 €	266 410 €
Production de services	259 851 €	256 318 €	266 410 €
FICC	175 585 €	175 585 €	175 585 €
Viveris	74 715 €	75 489 €	74 715 €
Autres	9 551 €	5 244 €	16 110 €
Subventions d'exploitation			
4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	17 908 €	134 704 €	13 441 €
5. Divers exceptionnels	-853 €	249 €	-10 053 €
6. Impôts	-34 183 €	34 179 €	-6 920 €
7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)	51 238 €	100 774 €	10 308 €

ANNEXE 2 : BILANS RETRAITÉS DE FEMU QUI S.A.

ACTIF	2013	2012	2011	PASSIF	2013	2012	2011
Actif immobilisé	3 208 454 €	2 684 651 €	2 844 012 €	Capitaux propres	3 924 203 €	3 872 965 €	3 772 192 €
Immobilisations Incorporelles	1 716 €			Capital social	3 702 300 €	3 702 300 €	3 702 300 €
Immobilisations Corporelles	7 048 €	5 966 €	8 030 €	Prime d'émission			
Autres immo financières	41 200 €	41 200 €		Réserves	20 784 €	15 745 €	15 230 €
Participations	1 575 461 €	1 336 961 €	1 111 642 €	Report à nouveau	149 881 €	54 146 €	44 354 €
- Provisions sur participations	-67 000 €	-187 876 €	-187 876 €	Résultat de l'exercice	51 238 €	100 774 €	10 308 €
Créances rattachées aux particip.	1 913 830 €	1 628 499 €	2 049 362 €	Dettes	1 097 384 €	1 594 711 €	4 120 546 €
- Provisions sur créances	-263 801 €	-140 099 €	-137 146 €	Dettes financières diverses			
Actif circulant	1 813 134 €	2 783 026 €	5 048 726 €	Découverts, conc. Bancaires	12 653 €	267 491 €	257 203 €
Av. & ac. versés. sur com.				Emprunt obligataire	118 750 €		
Créances				Avances & acomptes reçus	26 159 €	28 524 €	24 700 €
fournisseurs		200 €	200 €	Fournisseurs			
Clients	4 320 €	300 133 €	299 359 €	Personnel	20 665 €	22 108 €	19 083 €
Organismes sociaux	1 197 €	15 €	15 €	Organismes sociaux	37 851 €	37 748 €	34 704 €
État	92 657 €	1 705 €	18 660 €	Impôts et taxes	68 813 €	76 228 €	50 071 €
Feder à recevoir			123 185 €	Autres dettes	49 000 €	49 000 €	49 010 €
Produits à recevoir		16 224 €	1 419 €	CTC / FICC	760 556 €	1 113 612 €	3 685 775 €
Trésorerie FEMU QUI	935 013 €	1 349 620 €	919 011 €	Avance du FICC	2 937 €		
Trésorerie FICC	760 556 €	1 113 612 €	3 685 775 €				
Intérêts courus FICC	18 367 €						
Charges constatées d'avance	1 024 €	1 517 €	1 102 €				
TOTAL ACTIF	5 021 588 €	5 467 677 €	7 892 738 €	TOTAL PASSIF	5 021 587 €	5 467 676 €	7 892 738 €

ANNEXE 3 : COMPTES DE RÉSULTAT RETRAITÉS DU FICC

	2 013	2 010	2 011
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	-21 782 €	135 930 €	96 644 €
<i>Revenus courants</i>	183 218 €	135 930 €	36 644 €
Revenus des actions			
Revenus des obligations convertibles			
Revenus des autres créances	183 218 €	135 930 €	36 644 €
<i>Résultat sur opérations de cession</i>	0 €	0 €	0 €
Plus values de cession			
Moins values de cession			
<i>Mouvement de provisions</i>	-205 000 €	0 €	60 000 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-205 000 €		60 000 €
2. GESTION DE TRESORERIE	10 583 €	40 318 €	189 114 €
Revenus trésorerie	10 583 €	40 318 €	189 114 €
3. COÛTS NETS DE FONCTIONNEMENT	205 763 €	189 700 €	194 688 €
<i>Charges</i>	210 038 €	210 000 €	210 038 €
Frais de gestion Femu Qui	210 000 €	210 000 €	210 000 €
Autres charges	38 €		38 €
Impôts et taxes			
Dotations aux amortissements			
<i>Produits</i>	4 275 €	20 300 €	15 350 €
Production de services	4 275 €	20 300 €	15 350 €
Autres produits			
Subventions d'exploitation			
4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	-216 962 €	-13 452 €	91 070 €
5. Divers exceptionnels			-1 697 €
6. Impôts			
7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)	-216 962 €	-13 452 €	89 373 €

ANNEXE 4 : BILANS RETRAITÉS DU FICC

ACTIF	2013	2012	2011	PASSIF	2013	2012	2011
Actif immobilisé	4 751 735 €	4 868 734 €	2 218 425 €	Capitaux propres	-358 459 €	-141 500 €	-128 046 €
Immobilisations Incorporelles				Capital social			
Immobilisations Corporelles				Prime d'émission			
Atres immo financières				Réserves			
Participations				Report à nouveau	-141 498 €	-128 047 €	-217 419 €
- Provisions sur participations				Résultat de l'exercice	-216 961 €	-13 453 €	89 373 €
Créances rattachées aux particip.	4956735	4 868 734 €	2 218 425 €	Dettes	6 000 368 €	6 210 753 €	6 210 273 €
- Provisions sur créances	-205000			FICC (valeur initiale)	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
Actif circulant	890 172 €	1 200 519 €	3 863 801 €	Découverts, conc. Bancaires		38 €	38 €
Av. & ac. versés. sur com.	118 750 €	4 865 €	10 €	Emprunt obligataire			
Créances				Fournisseurs		210 000 €	210 000 €
Clients	2 243 €	4 365 €	1 435 €	Personnel			
Organismes sociaux				Organismes sociaux			
Etat				Impôts et taxes	368 €	715 €	235 €
Autres (intérêts courus, avances)	8 623 €	77 677 €	176 581 €	Autres dettes			
Trésorerie	760 556 €	1 113 612 €	3 685 775 €				
Charges constatées d'avance							
TOTAL ACTIF	5 641 907 €	6 069 253 €	6 082 226 €	TOTAL PASSIF	5 641 908 €	6 069 253 €	6 082 227 €

RAPPORT ANNEXE DU DIRECTOIRE RELATIF À L'ACTIVITÉ DU FIP SUMINÀ

Le portefeuille du FIP est composé de Corse Industrielle de Boissons, Pietra Développement, Corstyrène, iMusicSchool, Perrino BTP, KDS, Valoria.

La valeur de la part au 31/12/2013 est de 449,30€ (valeur nominale 500€).

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Chère / cher actionnaire,

Le directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire ainsi que les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport du directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière. Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le président du conseil de surveillance,

Jean-Nicolas ANTONIOTTI

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Notre exercice social se termine clos le 31 décembre de chaque année. Notre AGO doit donc se tenir avant le 30 juin. Les délais de préparation sont d'environ 6 semaines : 2 semaines de délai légal de convocation, 1 semaine pour l'expédition (délai nécessaire à la Poste pour les envois en nombre), 1 semaine pour l'impression et la mise sous plis, 1 semaine pour le bouclage et la mise en page après la réunion conseil de de surveillance arrêtant les comptes sur présentation du rapport d'activité, 1 semaine pour la convocation du conseil de surveillance.

La tenue de notre AGO habituellement fin juillet, après dérogation obtenue annuellement auprès du président du Tribunal de commerce, entraîne la clôture du rapport d'activité vers le 15 juin au plus tard. Compte tenu de la taille du portefeuille, nous ne sommes plus en mesure de recueillir l'ensemble des

comptes des entreprises affiliées et encore moins de les analyser correctement, ce qui complique la clôture de nos comptes et la rédaction de notre rapport d'activité.

En décalant la date de clôture de notre exercice au 31 mars, nous devons tenir notre AGO avant le 30 septembre. Cela nous permettra de boucler notre rapport d'activité fin juillet, en possession d'une vision exhaustive de l'état des sociétés du portefeuille, et de consacrer le mois d'août, période habituellement creuse, à la préparation matérielle de l'assemblée.

Nous vous proposons donc de tenir le 13 septembre prochain une Assemblée Générale Mixte avec une partie extraordinaire consacrée au changement de la date de clôture de l'exercice social.

RESSOURCES HUMAINES

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Nicolas ANTONIOTTI, entrepreneur, président Jean-Nicolas Antoniotti S.A.S., société d'ingénierie du bâtiment et de construction | Charles ANTONA, entrepreneur, président A Settia S.A.S., président Corsica Gastronomica S.A.S., président Qualità Corsa S.A.S., vice-président Medef Corse, membre CCI Corse-du-Sud | François CASABIANCA, chercheur, ingénieur à l'INRA | Michel CODACCIONI, cadre, directeur à France Télévisions | Charles-Henri FILIPPI, banquier, président Citigroup France, administrateur du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, administrateur de Orange, administrateur et Membre du comité d'audit de L'Oréal, administrateur de Piasa, administrateur de l'ADIE, censeur de Nexity, membre de l'International Advisory Board de Abertis, président de l'Association des Amis et Mécènes de l'Opéra-Comique (AMOC) | Laurent FOATA, investisseur, managing director chez Ardian Investments, chef de l'activité "Innovation and Growth" | Pierre-Mathieu MATTEI, CEO, président du directoire Lota Maritime S.A., président EGM S.A.S., gérant Sogedis Voyages S.A.R.L., gérant S.C.I. PME Immobilier, administrateur Forship S.P.A., Lozali S.A., président Kyrnova S.A.S. | Viviane JUTHEAU DE WITT, ancien commissaire-priseur à Paris, présidente Fondation des Chênes, présidente association Radio Cité | CEPAC Investissement et Développement, groupe Caisse d'Épargne, représentée par François SPINOSI | Bpifrance Investissement, représentée par Cécile DONSIMONI, directrice régionale Corse Bpifrance | Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Jean ZUCCARELLI, membre du Conseil Exécutif de Corse et président de l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) | Caisse de Développement de la Corse (CADEC), représentée par son directeur général, Alex VINCIGUERRA

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Jean-François STEFANI, président du directoire | Ghjuvan'Carlu SIMEONI | Pierre-Jacques PATRIZI

LES MEMBRES DU COMITÉ DES ENGAGEMENTS

Stefanu VENTURINI, entrepreneur | Marc FILIPPI, retraité | Antony HOTTIER, maire de Barrettali | Eric MASSIMI, cadre | Véronique SORENTI, entrepreneur | Christian TYTGAT, retraité | Pierre ANCHETTI, entrepreneur | Jérôme PIETRI, entrepreneur | L'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC), représentée par Florence BONIFACI

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION | APPROBATION DES COMPTES 2013

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au directoire *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION | AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter :

- 5% du résultat de l'exercice 2013 (51.237€), au titre de la réserve légale, soit 2.562€ ;
- la totalité du bénéfice distribuable soit 198.556€ en report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION | MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du directoire, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 mars. Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 aura une durée de 15 mois et sera clos le 31 mars 2015.

QUATRIÈME RÉSOLUTION | MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 34 « Année sociale » des statuts de la façon suivante : « L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars ».

CINQUIÈME RÉSOLUTION | POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au président du directoire pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires au Registre du Commerce.

... ✂

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Je soussigné(e), demeurant (adresse complète), propriétaire de actions de Femu Qui S.A., demande que me soient adressés, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

À, le 2014.

Signature :

Nota : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés par l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

LE PORTEFEUILLE

LES INVESTISSEMENTS 2013

CORSE INCENTIVE | BASTIA | corse-incentive.com | @corseincentive

CORSE INCENTIVE est une agence de voyage réceptive implantée en Corse et spécialisée dans l'organisation de séminaires et événements partout sur l'île (transports, transferts, hébergements, activités).

Purs produits de l'Université de Corse, François-Xavier DIANOUX-STEFANI et Jean-Philippe BANGHALA, fondent cette agence en 2008. La philosophie de l'entreprise : vendre la Corse à travers une offre haut de gamme. Le concept séduit, et la jeune entreprise parvient rapidement à se faire un nom dans le milieu fermé des professionnels de l'incentive.

Face à des enjeux de développement, dans un contexte où les effets de la crise étaient perceptibles sur l'activité de l'incentive, les entrepreneurs décident de faire appel à Femu Quì afin de renforcer la structure financière de leur entreprise et ainsi leur permettre de soutenir les projets et investissements d'avenir.

GÉRIN FRÈRES | BASTIA | gerin-freres.com

Créée en 2006 et établie dans la région bastiaise, la société Gérin Frères est spécialisée dans la fabrication de menuiserie aluminium. L'entreprise dispose de son atelier, d'un savoir-faire technique et d'une réactivité opérationnelle importante. Partenaire TECHNAL, elle mise sur la qualité et s'évertue à assurer un service au plus près du client.

L'entreprise est présidée par Cyril GÉRIN. Il l'a créée, en famille avec son frère et son père, à l'âge de 20 ans. Ce jeune chef d'entreprise, déjà expérimenté, a souhaité bénéficier de l'accompagnement de Femu Quì dans ses nombreux projets de développement.

YBL INVEST | BIGUGLIA & AIX-EN-PROVENCE | cgsi.fr ixbat.com

CSGI a été créée à Bastia en 1988 par Michel YVARS comme un éditeur de solutions logicielles pour la gestion d'entreprises. Chemin faisant, Michel YVARS a développé l'entreprise et structuré ses équipes (développement technique, commercial, support client, etc.). Se rendant compte de la nécessité de verticaliser son offre pour créer plus de valeur, il crée iXBAT au début des années 2000 : une solution métier globale pour les entreprises du BTP. Il ouvre un bureau aux Arbois à Aix-en-Provence pour accompagner son développement auprès de clients continentaux.

La route de Michel croise celle d'Yves de LAROCHE, un ingénieur à la carrière dédiée au top management d'éditeurs de logiciels français de premier plan. Après 25 ans consacrés à son entreprise, Michel souhaite passer la main, et Yves cherche une pépite à reprendre et à développer comme entrepreneur, et non plus seulement comme manager.

Fin 2013, l'opération de transmission est bouclée et Femu Quì y contribue en accompagnant le repreneur et son management en capital et en obligations convertibles. Une nouvelle phase de la vie de l'entreprise se dessine, les perspectives de développement sont fortes, les recrutements, à Aix et à Bastia, se feront en conséquence.

Fondateur passionné d'Europe Active, Anthony LAPLAGNE a rassemblé une équipe des professionnels pour faire vivre son amour des voyages et de la nature. Depuis 2005, Europe Active imagine et conçoit des séjours actifs Corse, en Italie, en Europe et dans le monde. Se définissant comme des artisans du tourisme, pour la randonnée, le vélo, la moto, les équipes conçoivent des séjours sur mesure. C'est tout naturellement que l'entreprise a connu, via Internet, un essor constant. Pour passer à la vitesse supérieure, l'entreprise a eu besoin d'engager des investissements importants. Anthony LAPLAGNE a donc sollicité Femu Quì pour un financement et un accompagnement destiné à structurer financièrement et juridiquement l'entreprise.

BC AUTOMOBILES | AIACCIU

Après un très long bail à la tête de la concession Ford d'Aiacciu, et des dernières années plutôt difficiles, la famille CASABIANCA décide de céder l'entreprise. Un marché automobile atone et une concession en difficulté : le challenge est osé pour les repreneurs, Tony BIAGGI, chef des ventes de la concession depuis 2005, et Jean-Claude CAMPANA, ancien directeur financier d'une importante PME locale. Eux sont motivés, prêts à s'engager financièrement, mais la place bancaire est frileuse. Normal, au regard des chiffres de la concession et de la dépression qui touche le secteur automobile. L'intervention de Femu Quì, rapidement accompagnée par la CADEC, sera déterminante pour permettre l'engagement de la Caisse d'Épargne. Ce tour de table témoigne d'une mobilisation exemplaire des acteurs financiers locaux au service d'un projet risqué mais non moins exemplaire, une reprise d'entreprise par deux anciens cadres salariés. Un encouragement pour de futurs repreneurs.

LES CESSIONS

PIETRA DÉVELOPPEMENT

Participation hautement symbolique pour Femu Quì, PIETRA a parcouru un chemin sans faute depuis sa création au milieu des années 90 jusqu'à devenir un acteur important au niveau français. Femu Quì a suivi le développement de l'entreprise sur la quasi-totalité de son existence. Avec la constitution du groupe GBC (S.A.S. GROUPE BOISSONS DE CORSE), l'entreprise a franchi un palier. Bien que les liens entre l'entreprise et Femu Quì ont vocation à rester étroits, il est apparu naturel de marquer la fin d'un cycle en opérant une sortie du capital de PIETRA DÉVELOPPEMENT S.A.S. Cette cession est accompagnée d'une plus-value substantielle (419k€) qui sera intégrée aux comptes de l'exercice 2014. Femu Quì reste engagée auprès de l'entreprise avec un prêt participatif.

AFQR, GLORIA MARIS

Après une période troublée par le violent sabotage de janvier 2007, et plusieurs années de rétablissement progressif, la stabilisation de l'entreprise était en marche depuis quelque temps. L'engagement de Femu Quì, avec l'emprunt obligataire « Solidarité Gloria Maris », puis la confiance retrouvée auprès de certains financiers (Vatel Capital notamment, mais également Bpifrance) ont permis maintenant au chef d'entreprise de reconstruire des bases solides et désormais d'accélérer son développement.

L'entreprise a procédé à l'acquisition en juin 2013 d'une ferme à Stintino (région de Sassari, Sardaigne) ; puis en novembre 2013 à l'acquisition de la ferme Aquanord et de l'Écloserie Marine de Gravelines (EMG) dans le Nord-Pas-de-Calais à la barre du Tribunal de Commerce de Dunkerque. Ces opérations ambitieuses positionnent l'entreprise comme l'acteur principal de l'aquaculture au niveau français.

Ainsi les besoins du groupe évoluent, de telle sorte qu'après 12 années d'accompagnement (depuis 2002), des passages très difficiles (sabotage 2007, difficultés financières consécutives) et un rétablissement remarquable, la cession est apparue opportune. Pour Femu Qui, c'est l'occasion de réaliser une plus-value (144,5k€) qui sera intégrée aux comptes de l'exercice 2014. Femu Qui reste engagée auprès de l'entreprise avec un prêt participatif.

Pour mémoire, l'emprunt obligataire « Solidarité Gloria Maris » de 215k€, structuré par Femu Qui, a été intégralement remboursé à ses souscripteurs, avec les intérêts, en mai 2013.

MAVELA

La participation a fait l'objet d'une cession à un cadre dirigeant de l'entreprise, Ange-François CIANFARANI, qui œuvre comme directeur commercial depuis plusieurs années. Une plus-value est réalisée avec cette cession (50,4k€), elle sera intégrée aux comptes de l'exercice 2014. Femu Qui reste engagée auprès de l'entreprise, avec un prêt participatif.

LE PORTEFEUILLE

MAVELA, distillerie, Aleria | ZILIA 5G, eaux de source, Calinzana | VILLAGE DES ISLES, village de vacances, Tagliu Isulacciu | A DIMORA, hôtel de charme, Oletta | A MEMORIA, point chaud & restauration, Ponte Novu & Anghjone | PARC DE SALECCIA, parc botanique, Monticellu | MEDIACORSE, agence de communication, Bastia | PERFORMANCE COMPOSITE MEDITERRANÉEN, pièces en composite pour l'aéronautique, Tavacu | SOLECO, énergie solaire, Borgu | AM ENVIRONNEMENT, récupération, tri et valorisation des déchets, Biguglia | ECODIAL, discount alimentaire, Bastia | CASABIO, vente de produits éco-durables pour l'habitat, Bastia | GLACES GERONIMI, fabrication de glaces, Sagone | CASART, réalisation de cheminées sur mesure, u Poghju Mezana | PARCS & JARDINS, réalisation et entretien d'espaces verts, Sagone | SISIS, surveillance, gardiennage, Lucciana | CIRCINELLU CRENA CARE, cosmétiques naturels, Murzu | ART & STYLES MASALLEDEBAIN.COM, conception et distribution de produits de salle de bain, Biguglia | CORSTYRÈNE, fabrication et négoce de matériaux de construction, Aleria | LIBERATA, hôtel 4 étoiles, Lisula | MARE DI LATTE, création, fabrication et vente de vêtements, Portivechju | BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DE HAUTE-CORSE, Lucciana | BUDICIONI L'OLIVIER BLEU, Ehpad, Aiacciu | SOLYVIA, cosmétiques bio, Ghisunaccia | HIPPO TRAINING CENTER, centre équestre, Cavru | U BUGNU, gîte, Vicu | DEAL OU FACE, application mobile & site Internet de régie publicitaire, Bastia | TELEPAESE, télévision locale, Lisula | CORSE INCENTIVE, agence de voyage réceptive, Bastia | GÉRIN FRÈRES, menuiserie aluminium, Bastia | EUROPE ACTIVE, agence de voyage séjours actifs, Borgu | YBL INVEST CGSI, éditeur de logiciels spécialisés, Biguglia | BC AUTOMOBILES, concession Ford, Aiacciu

VOTE PAR CORRESPONDANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 SEPTEMBRE 2014

Je soussigné(e).....
 Demeurant (adresse complète)

 Adresse électronique.....

Propriétaire de actions de la Société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société convoquée le samedi 13 septembre 2014 à 14h30 à l'Università di Corsica, Campus Mariani, Corti, de la manière suivante :

Ordre du jour :

(le texte des résolutions figure dans le rapport ci-joint)

		Oui	Non	Abstention
1 ^{ère} résolution :	Approbation des comptes et <i>quitus</i> au directoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} résolution :	Affectation du résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 ^{ème} résolution :	Modification de la date de clôture de l'exercice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 ^{ème} résolution :	Modification corrélative des statuts (article 34)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 ^{ème} résolution :	Pouvoir pour les formalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Amendements et résolutions nouvelles (cocher la mention choisie) :

- Je donne pouvoir au président du conseil de surveillance de la Société
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Pour voter en mon nom, je donne procuration à :
 Nom et prénom :
 Adresse :

Fait à :

Le :

Signature :

AVERTISSEMENT : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la Société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la Société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :

POUVOIR
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 SEPTEMBRE 2014

Je soussigné(e).....
Demeurant (adresse complète)
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de actions de la Société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société convoquée le samedi 13 septembre 2014 à 14h30 à l'Università di Corsica, Campus Mariani, Corti :

- au président du conseil de surveillance
- à une personne de mon choix :
Nom et prénom :
Adresse :

Afin de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

- Approbation des comptes et *quitus* au directoire
- Affectation du résultat
- Modification de la date de clôture de l'exercice
- Modification corrélative des statuts (article 34)
- Pouvoir pour les formalités

En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à :

Le :

Signature :

NOTA : Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.